

CR 7^{ème} réunion « Des listes Gilets Jaunes aux municipales ? » du 6 août 2019

Présents : Gigi, Jean-Pierre, Richard, Serge

Ordre du jour : le projet de Conseil Citoyen

Nous travaillons à l'élaboration d'éléments susceptibles de permettre l'engagement des GJ dans la bataille politique des municipales sans compromettre l'unité du mouvement. Il s'agit là dans notre esprit de promouvoir les exigences communes des Gilets Jaunes quelques soient les choix personnels de chacun relatif à la forme politique.

Dans un premier temps nous avons confirmé la nécessité de s'informer sur le fonctionnement et les compétences de la Mairie et de la Métropole. Grand merci à Odile qui nous a fourni de précieux éléments pour initier ce travail.

Nous avons aussi convenu du fait que les municipales représentaient un enjeu car :

- **Une révolution, il faut quelque chose derrière**
- **L'action municipale peut servir d'exemple à une échelle plus large** (en menant une **politique de développement durable** qui réoriente ses choix autour des questions du coût social et environnemental de ses actions + en appliquant le **RIC localement**).

Pour que les GJ envisagent de s'impliquer dans une liste de campagne pour les élections municipales, il faudrait que son principe et ses orientations aient été définies et validées par l'AG de Toulouse. La liste **n'aurait pas nécessairement le nom de Gilets Jaunes mais serait ouvertement en lien avec les orientations données en AdA et suivrait les règles fixées par l'AG des Gilets Jaunes de Toulouse.**

Du point de vue du programme, il nous paraît plus efficace de **focaliser sur un nombre limité d'exigences stratégiques, 5 ou 6, mais avec le détail de leur mise en œuvre chiffré pour évaluer leur faisabilité budgétaire et pour que les citoyens commencent à s'appropriier les questions politiques.**

Nous avons également besoin de bien connaître l'utilisation des deniers publics de l'équipe municipale sortante pour pouvoir en dénoncer les injustices et les abus antisociaux. Nous pouvons organiser une partie de notre réflexion sur les municipales à partir de l'analyse des choix budgétaires de l'année 2019.

Il nous a semblé capital de confirmer que nous ne voulons pas d'un fonctionnement de la Mairie et de la Métropole entre les mains d'élus tous puissants qui décident de tout sans les citoyens. Il n'est pas acceptable que des décisions importantes qui déterminent les conditions du "vivre ensemble" soient prises dans l'entre-soi des conseillers ou dans le cabinet du Maire. Par ailleurs, les consultations citoyennes organisées par les municipalités sont peu suivies car tout le monde sait qu'elles ne sont pas décisionnelles.

C'est pourquoi nous proposons à la discussion les grandes lignes d'une nouvelle gouvernance de la commune et de la Métropole :

Le Conseil Citoyen, nouvel organe de gestion municipale

La nouvelle équipe municipale s'engagera à **reconnaître**, dès le 1er jour, **un Conseil Citoyen constitué d'habitants volontaires** (pas forcément tous inscrits) auquel devront être soumis tous les projets importants pour la collectivité. **Ce Conseil Citoyen est librement organisé par les citoyens** (la municipalité n'y a aucun droit de regard sur le fonctionnement, les mandatés...) **On doit d'ailleurs essayer de commencer à mettre en place ce conseil citoyen avant les élections** sous forme de collectif (association non déclarée, sans représentant) afin de commencer à véritablement changer le rapport des citoyens à la politique.

Les trois fonctions (indissociables) du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen sera saisi par le Conseil municipal, le Maire ou des groupements de citoyens pour :

1. **Établir les projets**
 - Dire leur utilité (sociale, économique, culturelle ...)
 - Évaluer leur coût et mode de financement
 - Proposer la mise en œuvre

2. **Lancer un RIC** pour valider l'accord des toulousains.

IMPORTANT le résultat du RIC doit s'imposer au Conseil Municipal Le mandat impératif n'est pas reconnu dans le droit français mais tous les candidats de l'éventuelle liste citoyenne/ GJ militent pour sa reconnaissance et s'engagent à démissionner si le résultat du RIC n'est pas respecté par le conseil municipal et à poursuivre le débat dans la rue.

À noter : un projet de liste à soumettre à la validation de l'AG de Toulouse n'est envisageable qu'à la condition expresse que tous les membres de cette liste soient engagés sur la demande de reconnaissance du mandat impératif et à démissionner si les résultats du RIC ne sont pas respectés.

3. Le Conseil Citoyen aura aussi pour mission **le contrôle et la vérification des actions et des décisions** du Conseil Municipal, du Maire ou d'un quelconque membre de l'équipe municipale, en dehors des sujets obligatoirement soumis au RIC. Il pourra s'autosaisir de tout sujet qu'il jugera nécessaire et le soumettre à un RIC.

Pour finir, il conviendra d'établir que les citoyens rassemblés pourront contraindre la municipalité à lancer un RIC. Un nombre minimum de signataires d'une pétition dans ce but devra être établi.

En fin de réunion : la question du RIP sur l'ADP

Consensus sur la nécessité de participer à la campagne de pétition pour reconnaissance d'ADP comme service public. Faire des ateliers/ stands pour aider à signer le RIP.